

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE VERSER LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESENSE AUX PERSONNES DE 60 ANS ET À LEURS CONJOINTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Laprise:

Que cette Chambre regrette que le gouvernement ait négligé de rendre éligibles à la pension de la sécurité de la vieillesse tous ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans ainsi que le conjoint, même si ce dernier n'a pas atteint l'âge de la retraite.

M. Marcel Roy (Laval): Madame le président, j'ai religieusement écouté mes préopinants au cours du débat sur la motion créditiste. Je suis entièrement d'accord avec le député de Saint-Michel (M^e Bégin), et je pense bien que réaliser un tel programme serait assez onéreux.

Mais avant d'exposer ma philosophie sur ce sujet, je signalerais au député de Joliette (M. La Salle) que, selon moi, le parti conservateur progressiste a la mémoire courte. Je m'explique parce que le député de Joliette a longuement mentionné au cours de la campagne ce qu'il vient de nous exposer.

● (1720)

Mais j'ai en main un document officiel relatif aux élections qui ont eu lieu depuis quelques années. Et on remarque que sous le régime du parti conservateur progressiste de 1957 à 1963, le régime des pensions n'a été haussé que de \$10 en sept ans. Ceci représente moins de \$1.50 par année, si on peut faire ainsi le pedigree du parti conservateur progressiste en ce qui concerne la pension de sécurité de la vieillesse.

Et dès l'arrivée des libéraux à l'élection de 1963, l'augmentation a été de \$10, et si on compare actuellement cette performance à l'autre, on remarque sous le régime libéral une augmentation, en 1963, de \$75 à un montant qui, en octobre 1974, est indexé au coût de la vie, à un montant de \$117.02, et qui s'ajoute au supplément du revenu garanti, pour s'élever à ce moment-là à \$199.10 pour un célibataire et à \$189.91 pour un couple.

M. Lalonde: Le montant passe à \$204 au mois de janvier.

M. Roy (Laval): Et le ministre vient de m'informer que le montant va passer à \$204 dès le mois de janvier.

Voici, madame le président, la performance du parti conservateur progressiste lorsqu'il était au pouvoir au sujet de cette politique-là, comparée à la performance du gouvernement libéral. Et je soulèverais cette question suivante: Il semble être beaucoup plus facile pour les conservateurs progressistes de prendre position maintenant sur les mesures sociales qu'il est facile de le faire sur le problème du pétrole. Il n'y a aucune unanimité dans ce domaine-là, parce que le problème semble être complexe, mais sur les mesures sociales, on exige de plus en plus et, encore là nous ne sommes pas contre cette idée.

Madame le président, lorsqu'on m'a demandé de prendre la parole aujourd'hui, je me suis inspiré d'un document que j'ai en main, dont le titre est «Je ne demande que de servir». Et on remarque ici un passage d'un homme d'une vigueur et d'un courage extraordinaires. Et voici ce que disait Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Georges Vanier, et je cite:

Sécurité de la vieillesse

Ce n'est pas le nombre d'années qui fait la vieillesse, je suis convaincu que nous devons vieux seulement lorsque notre idéal nous abandonne. En réalité les symptômes de la vieillesse sont la crainte et le découragement tandis que la jeunesse se caractérise par une attitude de confiance et d'espérance en particulier à l'égard des jeunes.

De nos jours, les choses matérielles exercent une attraction. Nous avons parfois tendance à attacher plus d'importance à notre niveau de vie qu'au but de notre existence.

Nous ne pouvons juger une politique sociale qu'en nous contentant de blâmer le gouvernement d'avoir négligé de rendre admissibles à la pension de sécurité de la vieillesse tous ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans. Nous désirons tous promouvoir le développement social. Mais le progrès social, pas plus que le développement économique, ne peut être laissé au hasard ou encore influencé par des pressions du moment. Il exige une planification dont l'élaboration et la mise en œuvre presupposent la participation de toute la population et de tous les organismes sociaux. Selon *Statistique Canada*, la population des gens de 65 ans ou plus sera de 2.5 millions en 1985, ce qui représente une augmentation de 47 p. 100 par rapport au dernier recensement. Et si l'on fait l'extrapolation pour l'an 2000, on comptera 700,000 personnes de plus, soit 88 p. 100 de plus que lors du recensement de 1971. Ce qui veut dire qu'il nous faut un programme planifié. Le progrès social est un facteur essentiel de développement économique dans la mesure où il contribue à l'amélioration du potentiel humain.

Madame le président, au cours des quelques minutes qui suivront j'aimerais entretenir mes collègues de la Chambre d'un autre aspect du débat d'aujourd'hui.

Je n'ai pas la prétention d'être spécialiste en gérontologie, mais j'aimerais présenter mon humble point de vue, lequel ne sera peut-être pas partagé par mes collègues d'en face, que je qualifierais de «prodiges du moment», désirant plutôt suggérer la solution la plus simpliste, la plus matérialiste, soit celle de diminuer l'âge de la retraite à 60 ans, sans autre considération.

Il est évident que je n'ai pas le temps d'élaborer sur toutes les mesures sociales mises de l'avant par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), ni d'expliquer les buts généraux du programme social qui font l'objet d'une révision avec les provinces, en passant du revenu garanti à une politique d'emploi communautaire, sans oublier ceux qui ont des besoins particuliers à combler.

Ceci étant dit, je me limiterai maintenant à traiter d'un programme lancé en 1972, et qui témoigne de l'importance que revêt aux yeux du gouvernement la situation que réserve la société au citoyen âgé. Ce programme que l'on désigne sous le nom de «Nouveaux horizons» illustre clairement aussi combien ce même gouvernement est disposé à emprunter de nouvelles voies, à adopter les formules les plus inédites, lorsque celles-ci lui paraissent de nature à pouvoir combler adéquatement les besoins particuliers de ceux qui ont atteint le troisième âge.

Quels sont les objectifs de ce programme?

Premièrement, ce programme offre une occasion aux personnes âgées de contribuer à leur propre bien-être, de même qu'à celui de la collectivité. Deuxièmement, le programme vise à aider le gouvernement à établir des mécanismes de liaison et de communication efficaces avec les retraités et les citoyens âgés, de façon à leur permettre de se sensibiliser à leurs besoins et de prévoir l'adoption de mesures en conséquence. Et troisièmement, le programme vise à provoquer une prise de conscience collective par laquelle on tentera de saisir le sens que revêt le mot «vieillir» dans le contexte de la vie moderne.